## Com muniqué



19 avril 2016

## **Centre de Formalité des Entreprises de la CMA 31 Nouveaux horaires**

A compter du 3 mai 2016, le CFE de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne accueille le public aux horaires suivants :

Lundi: 8h30 à17h30
Mardi: 8h30 à 12h30
Mercredi: 8h30 à 16h45
Jeudi: 8h30 à 12 h30
Vendredi: 8h30 à 16h45

Les créateurs d'entreprises artisanales ont maintenant la possibilité de remplir leur dossier d'immatriculation à partir du site de la CMA 31 : **www.cm-toulouse.fr/Formalités et tarifs**, avant de le déposer au CFE.

www.cm-toulouse.fr